

PREFET DES VOSGES

AGENCE REGIONALE
DE SANTE GRAND EST

Délégation départementale des Vosges
Service veille sécurité sanitaire
et environnementale

ARRETE n°2017-1252/ARS DD88/VSSE

Portant mise en demeure de faire cesser le danger sanitaire grave et imminent pour l'occupant d'un appartement du 2^{ème} étage sis 5 rue du Château à NEUFCHÂTEAU (88300)

Le préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de la santé publique et notamment l'article L.1311-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental en date du 27 décembre 1985 et particulièrement l'article 40 ;

VU le rapport motivé établi le 10 avril 2017 par le Maire de la commune de NEUFCHÂTEAU, relatant les faits constatés dans l'appartement situé au 5 rue du Château à NEUFCHÂTEAU- 2^{ème} étage actuellement occupé par Monsieur PREAU Jean-Paul, propriétaire de la Société civile immobilière LE CHATEAU, représentée par Monsieur LAMBERT Lionel et Madame SANCHEZ Aude en qualité de gérants ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport susvisé que l'immeuble est alimenté en eau par le réseau public d'adduction d'eau potable, mais que, depuis décembre 2015, la SCI LE CHATEAU a coupé l'accès à l'eau et supprimé le sous compteur du dit appartement loué ;

CONSIDERANT que cette situation présente un danger grave et imminent pour la santé de la personne occupant ce logement ou des tiers et nécessite une intervention urgente afin d'écartier tout risque de survenue ou d'aggravation de pathologies (notamment maladies infectieuses ou parasitaires) ou d'atteinte à la santé mentale liées à l'absence en permanence d'eau potable ;

CONSIDERANT que cette situation engendre des difficultés d'ordre matériel, financier et sanitaire pour l'occupant ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{er}

La SCI LE CHATEAU, société civile immobilière, ayant son siège social au 19 rue des Mésanges 88300 NEUFCHÂTEAU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 394 283 022 R.C.S. Epinal, représentée par Monsieur LAMBERT Lionel et Madame SANCHEZ Aude, en qualité de gérants, domiciliés au 1 place Robert Laverny le Haut du Lièvre à 54000 NANCY est mise en demeure de procéder, dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la notification du présent arrêté, et selon les règles de l'art, aux travaux suivants :

- Rétablir de façon pérenne l'alimentation en eau potable de l'appartement du 2^{ème} étage sis 5 rue du Château à NEUFCHÂTEAU, loué par Monsieur PREAU Jean-Paul,
- Assurer une purge complète du réseau d'eau intérieur avant consommation de l'eau.

ARTICLE 2

En cas d'inexécution des mesures prescrites dans le délai imparti, le maire de NEUFCHÂTEAU ou, à défaut, le préfet, procédera à leur exécution d'office aux frais de la société civile immobilière LE CHATEAU, sans autre mise en demeure préalable. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié aux personnes visées à l'article 1 ci-dessus ainsi qu'à l'occupant du logement concerné.

Il sera transmis au maire de la commune de NEUFCHÂTEAU.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Vosges.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, 5 place de la carrière, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été déposé au préalable.

En cas de recours hiérarchique formé devant le ministre chargé de la santé le silence gardé pendant plus de quatre mois sur ce recours vaut décision de rejet.

ARTICLE 6

La secrétaire générale de la préfecture, la Sous-Préfète de NEUFCHÂTEAU, le directeur général de l'agence régionale de santé Grand-Est, le maire, le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EPINAL, le 4 MAI 2017
Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,



**ARRETE ARS n° 2017-1334 du 2 mai 2017
portant modification de l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multisite,
exploité par la SELCA « LABORATOIRE ATOUTBIO »
sise 89 rue de l'Hôtel de Ville à FROUARD (54390)**

Fermeture d'un site et ouverture concomitante d'un site (54230 - NEUVES-MAISONS)
Fermeture d'un site à ESSEY-LES-NANCY (54270) et
ouverture concomitante d'un site à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54500) - 8 avenue Jeanne d'ARC -

LBM AUTORISE SOUS LE N° 54-69 / SEL ENREGISTREE SOUS LE N°54-12

N° FINESS ENTITE JURIDIQUE : 54 002 296 9

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- Vu** le code de la sante publique, sixième partie, livre 2^{ème} et deuxième partie, livre 1^{er} ;
- Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- Vu** l'article 147 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, en particulier ses articles 8 et 10, qui ratifie l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, notamment ses articles 7 à 9 relatifs aux dispositions transitoires et finales ;
- Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Lorraine n°2010-391 en date du 25 novembre 2010 définissant les territoires de santé de la région Lorraine ;
- Vu** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Grand Est ;
- Vu** l'arrêté ARS n° 2017-0971 du 28 mars 2017 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisite, exploité par la SELCA « LABORATOIRE ATOUTBIO » sise 89 rue de l'Hôtel de Ville à FROUARD (54390), enregistrée sous le n° 54-12 ;

Considérant les demandes, enregistrées les 21 février et 2 mars 2017 puis complétées les 24 mars, 11 et 28 avril 2017, présentées par M. Yves GERMAIN, cogérant, au nom et pour le compte de la SELCA « LABORATOIRE ATOUTBIO », portant sur :

- la fermeture du site de laboratoire, ouvert au public 108 bis rue Jean Jaurès à NEUVES-MAISONS (54230), à compter de l'ouverture concomitante au public du site de laboratoire situé 137 rue Jean Jaurès dans la même commune, fixée au 2 mai 2017 ;
- la fermeture du site de laboratoire, ouvert au public à ESSEY-LES-NANCY (54270) 45 avenue Foch, à compter de l'ouverture concomitante au public du site de laboratoire situé 8 avenue Jeanne d'Arc à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54500), fixée au 2 mai 2017 ;
- l'organisation des activités du laboratoire de biologie médicale ;

Considérant le courrier de la Section G de l'Ordre national des Pharmaciens prenant acte de ces opérations, reçu le 21 mars 2017 ;

Considérant le courrier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des Médecins prenant acte de ces modifications, reçu le 2 mai 2017 ;

Considérant que le laboratoire, exploité par la SELCA « LABORATOIRE ATOUTBIO », ayant déclaré disposer d'une accréditation portant sur plus de 50 % des examens de biologie médicale et que cette accréditation porte sur chacune des familles d'examens de biologie médicale qu'il réalise, répond, au 1^{er} novembre 2016, aux conditions d'accréditation définies aux quatrième et dernier alinéas du I de l'article 7 de l'ordonnance du 13 janvier 2010 modifiée, susvisée ;

Considérant que le nombre total de sites ouverts au public ne sera pas modifié par la fermeture de deux sites et l'ouverture concomitante de deux nouveaux sites dans le même territoire de santé ;

Considérant que les dispositions du 1^o bis du III de l'article 7 de l'ordonnance du 13 janvier 2010 modifiée, susvisée, sont respectées ;

Considérant que le nombre de biologistes médicaux en exercice au sein du laboratoire de biologie médicale, détenant une fraction du capital social et travaillant au moins un mi-temps dans le laboratoire, est égal ou supérieur au nombre de sites de ce laboratoire, conformément aux dispositions de l'article L. 6223-6 ;

ARRETE

Article 1 : à la date du présent arrêté, la société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA) dénommée « LABORATOIRE ATOUTBIO » - FINESS EJ 54 002 296 9 - exploite le laboratoire de biologie médicale multisite qui est autorisé à fonctionner, sur dix-huit sites ouverts au public, dans les conditions suivantes :

Dénomination sociale inchangée : « LABORATOIRE ATOUTBIO »

Siège social inchangé : 89 rue de l'Hôtel de Ville - 54390 FROUARD

Forme juridique inchangée : Société d'Exercice Libéral en Commandite par Actions (SELCA) au capital de 33 973 425 euros divisé en 7 152 300 actions de 4,75 euros chacune, entièrement libérées. A ces 7 152 300 actions sont attachés 7 152 300 droits de vote, répartis comme suit :

Associés	Titres	Droits de vote
M. Christophe BAILLET, associé professionnel en exercice	0,49 %	0,49 %
Mme Marie-Hélène BOLLE, associé professionnel en exercice	0,34 %	0,34 %
Mme Laure NEGRE-COMBES, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
Mme Géraldine DAP, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
M. Sébastien FOUNOT, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %

M. Yves GERMAIN, associé professionnel en exercice	10,12 %	10,12 %
Mme Alexandra MEYER, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
M. Jean-Marcel PAULUS, associé professionnel en exercice	8,84 %	8,84 %
M. Michel TEBOUL, associé professionnel en exercice	7,52 %	7,52 %
M. Jean-Luc THIEBLEMONT, associé professionnel en exercice	3,60 %	3,60 %
Mme Michèle COLIN, associé professionnel en exercice	0,38 %	0,38 %
Mme Catherine CUSSENOT, associé professionnel en exercice	0,10 %	0,10 %
M. Ludovic GORNET, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
M. Jean-Jacques GAULTIER, associé professionnel en exercice	1,94 %	1,94 %
M. Ludovic WOELFFEL, associé professionnel en exercice	0,49 %	0,49 %
M. Jean AUBRY, associé professionnel en exercice	2,61 %	2,61 %
Mme Christine CRESSONNIER, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
Mme Olivia MELONE, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
Mme Sandrine SEPANIAK-LEROND, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
Mme Isabelle DAUPHIN, associé professionnel en exercice	< 0,1 %	< 0,1 %
SPFPL SARL RAMO	6,45 %	6,45 %
SPFPL SARL LG BIO	< 0,1 %	< 0,1 %
SPFPL SAS Yves GERMAIN	8,39 %	8,39 %
SPFPL SAS Dr Christophe BAILLET	20,90 %	20,90 %
M. Alain DAUCH, associé professionnel extérieur	< 0,1 %	< 0,1 %
M. Jean-Louis HERBETH, associé non professionnel	2,82 %	2,82 %
SARL TROIZEF, associé non professionnel	< 0,1 %	< 0,1 %
SARL LORBIO, associé non professionnel	12,32 %	12,32 %
SARL ALGT, associé non professionnel	0,15 %	0,15 %
Société civile BIOSTAN, associé non professionnel	12,49 %	12,49 %

Sites exploités :

- 89 rue de l'Hôtel de Ville - 54390 FROUARD (siège social)
N° FINESS Etablissement : 54 002 297 7**

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 1170 avenue Pinchard - 54100 NANCY
N° FINESS Etablissement : 54 002 129 2**

Site pré-analytique, analytique et post-analytique

Familles d'examens réalisés : biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation (AMP), bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie

Service de permanence de l'offre de biologie médicale : en dehors des heures d'ouverture des autres sites

- 70 rue Stanislas - 54000 NANCY
N° FINESS Etablissement : 54 002 299 3**

Site pré-analytique, analytique et post-analytique

Familles d'examens réalisés : Génétique constitutionnelle (DPN)

- 4. 3 rue Mère Teresa - 54270 ESSEY-LES-NANCY**
N° FINESS Etablissement : 54 002 298 5

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 5. 2 rue des 4 Eglises - 54000 NANCY**
N° FINESS Etablissement : 54 002 130 0

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 6. 9 square de Liège - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY**
N° FINESS Etablissement : 54 002 131 8

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 7. 23 boulevard de l'Europe - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY**
N° FINESS Etablissement : 54 002 132 6

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 8. 1 boulevard du Docteur Cattenoz - 54600 VILLERS-LES-NANCY**
N° FINESS Etablissement : 54 002 284 5

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 9. 88 rue de LAXOU - 54000 NANCY**
N° FINESS Etablissement : 54 002 308 2

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 10. 5 rue de la Carrière - 54330 VEZELISE**
N° FINESS Etablissement : 54 002 309 0

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 11. 75 boulevard des Technologies - 54710 LUDRES**
N° FINESS Etablissement : 54 002 310 8

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 12. 185 rue Charles Garnier - 88800 VITTEL**
N° FINESS Etablissement : 88 000 762 0

Site pré-analytique, analytique et post-analytique

Familles d'examens réalisés : biochimie générale et spécialisée, hématocytologie, hémostase

- 13. 10 avenue Albert 1^{er} - 54200 TOUL**
N° FINESS Etablissement : 54 002 345 4

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

- 14. 11 rue de la République - 54200 TOUL**
N° FINESS Etablissement : 54 002 373 6

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

**15. 1 bis avenue du Général Leclerc - 54700 MAIDIÈRES
N° FINESS Etablissement : 54 002 311 6**

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

**16. 20 bis avenue de la Malgrange - 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE
N° FINESS Etablissement : 54 002 285 2**

Site pré-analytique post-analytique : aucune activité de phase analytique

**17. 108 bis rue Jean Jaurès - 54230 NEUVES-MAISONS, jusqu'au 1^{er} mai 2017 inclus
137 rue Jean Jaurès - 54230 NEUVES-MAISONS, à compter du 2 mai 2017
N° FINESS Etablissement : 54 002 336 3**

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

**18. 45 avenue Foch - 54270 ESSEY-LES-NANCY, jusqu'au 1^{er} mai 2017 inclus
8 avenue Jeanne d'Arc - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, à compter du 2 mai 2017
N° FINESS Etablissement : 54 002 307 4**

Site pré-analytique et post-analytique : aucune activité de phase analytique

Biologistes médicaux et durée d'activité :

Le laboratoire de biologie médicale multisite est dirigé par les biologistes-coresponsables, qui ont tous été déclarés comme exerçant leur activité au moins un mi-temps, suivants :

- Monsieur Christophe BAILLET, biologiste médical médecin
- Madame Marie-Hélène BOLLE, biologiste médical pharmacien
- Madame Laure NEGRE-COMBES, biologiste médical pharmacien
- Madame Géraldine DAP, biologiste médical médecin
- Monsieur Sébastien FOUGNOT, biologiste médical médecin
- Monsieur Yves GERMAIN, biologiste médical pharmacien
- Madame Alexandra MEYER, biologiste médical médecin
- Monsieur Jean-Marcel PAULUS, biologiste médical pharmacien
- Monsieur Michel TEBOUL, biologiste médical, médecin
- Monsieur Jean-Luc THIEBLEMONT, biologiste médical pharmacien
- Madame Michèle COLIN, biologiste médical pharmacien
- Madame Catherine CUSSENOT, biologiste médical pharmacien
- Monsieur Ludovic GORNET, biologiste médical pharmacien
- Monsieur Jean-Jacques GAULTIER, biologiste médical médecin
- Monsieur Ludovic WOELFFEL, biologiste médical pharmacien
- Monsieur Jean AUBRY, biologiste médical pharmacien
- Madame Christine CRESSONNIER, biologiste médical pharmacien
- Madame Olivia MELONE biologiste médical médecin
- Madame Sandrine SEPANIAK-LEROND, biologiste médical médecin
- Madame Isabelle DAUPHIN, biologiste médical médecin

Les personnes, déclarées comme exerçant leur activité selon la quotité de travail indiquée et dont les noms suivent, assurent les fonctions de biologiste médical :

- Monsieur Alain DUDA, biologiste médical pharmacien, à temps complet
- Madame Anne-Marie FABRIES, biologiste médical médecin (0,37 ETP)
- Madame Christelle LEONARD, biologiste médical pharmacien, à temps complet
- Madame Catherine WAHL, biologiste médical pharmacien (0,49 ETP).

Article 2 : le laboratoire doit fonctionner, sur chacun de ses dix-huit sites, conformément aux exigences législatives et réglementaires en vigueur.
L'autorisation peut être retirée lorsque les conditions de sa délivrance cessent d'être remplies.

Article 3 : toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière survenue postérieurement au présent arrêté fait l'objet d'une déclaration à l'Agence régionale de santé Grand Est.

Article 4: les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la notification pour les intéressés ou de l'exécution des formalités de publication pour les tiers :

- auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS SP 07 - pour le recours hiérarchique,
- devant le Tribunal Administratif territorialement compétent - pour le recours contentieux.

Article 5 : la Directrice adjointe de la Santé Publique de l'Agence régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SELCA « LABORATOIRE ATOUTBIO » - 89 rue de l'Hôtel de Ville - 54390 FROUARD, et dont une copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé
- Messieurs les Présidents du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Meurthe-et-Moselle et des Vosges
- Monsieur le Président par intérim du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (Section G)
- Mesdames, Messieurs les Directeurs de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Nancy et d'Epinal
- Madame, Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine
- Madame, Monsieur le Directeur du Régime Social des Indépendants de Lorraine

et publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région Grand Est et des départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé
Grand Est,

Christophe LANNELONGUE

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est
Et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Simon KIEFFER